



Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel: ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s):

MAIRIE DE FREMAINVILLE

SFDE - AGENCE NORD YVELINES

SIEVAM

VEOLIA EAU - CENTRE OUEST

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Recontrôle de l'eau distribuée

SIEVAM AUTONOME

Commune de : FREMAINVILLE

Prélèvement et mesures de terrain du **22/08/2025 à 11h46** pour l'ARS, par le laboratoire : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation: SERAINCOURT FREMAINVILLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : FREMAINVILLE 1 RUE DES ORMETEAUX - MAIRIE

Code point de surveillance : 0000000118 Code installation : 000117 Type d'analyse : PCNH4

Code Sise analyse : 00188594 Référence laboratoire : H.2025.2820-1 Numéro de prélèvement : 09500186046

Conclusion sanitaire:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500186046 - page : 1)

Le mercredi 27 août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Contexte Environnemental							
Température de l'eau	22,7	°C				25	
			Limites d	e qualité	Références de qualité		Valeurs indicatives
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Analyse laboratoire Paramètres azotés et phosphorés	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1





Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel: ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s):

MAIRIE DE FREMAINVILLE

SFDE - AGENCE NORD YVELINES

SIEVAM

VEOLIA EAU - CENTRE OUEST

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

tésultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'ear

SIEVAM AUTONOME

Commune de : FREMAINVILLE

Prélèvement et mesures de terrain du **18/08/2025 à 11h37** pour l'ARS, par le laboratoire : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation: SERAINCOURT FREMAINVILLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : FREMAINVILLE 1 RUE DES ORMETEAUX - MAIRIE

Code point de surveillance : 0000000118 Code installation : 000117 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse: 00188595 Référence laboratoire: H.2025.2770-1 Numéro de prélèvement: 09500186047

Conclusion sanitaire:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500186047 - page: 1)

Le mercredi 27 août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain		Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
	Résultats		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Contexte Environnemental			•				
Température de l'eau	24,1	°C				25	
		Limites de qualit		e qualité	Références de qualité		Valeurs indicatives
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Pesticides triazines							
Atrazine	0,009	μg/L		0,1			
Pesticides Divers							
Total des pesticides analysés	0,088	μg/L		0, 5			
Métabolites							
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine-déisopropyl	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl	0,038	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	0,007	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,034	μg/L		0,1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1